

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 JANVIER 2016

Envoyé en préfecture le 11/02/2016  
Affiché en préfecture le 11/02/2016  
Affiché le   
ID : 059-215903691-20160113-20160113\_3-DE

NOMBRE : L'an deux mil seize  
• de Conseillers en exercice 27 Le 13 janvier  
• de présents 19 Le Conseil Municipal de la Commune de MAING  
• de votants 26 Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire de MAING

OBJET

**VALENCIENNES METROPOLE  
AVIS SUR LE SCHEMA DE  
MUTUALISATION 2015/2020**

Etaient présents : RAMEZ D. FAILLON J. PREUVOT R. MOREAU G.  
DOLEZ C. BAUDRIN P. HAMADI A. SALADIN B. DE MULDER A.  
DESROUSSEUX C. COLLET Co. BAILLEUX A. SPOTO S. MUSY F.  
GOBERT J. THUILLET MP. COLLET Ch. DUMOULIN H. COLOMBEL  
L.

Etaient excusés : KINGET B. DELANNOY JM. NATHIEZ V. MULON M.  
GARNERONE L. MONTAY G. RIFF C. DEBIONNE M.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10/02/2016  
Et que la convocation du Conseil avait été faite le 07/01/2016

Procurations respectives à : COLLET Co. RAMEZ D. COLOMBEL L.  
SALADIN B. DUMOULIN H. BAUDRIN P. PREUVOT R.

Un scrutin a eu lieu, M. RAMEZ Damien a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les lois du 16 décembre 2010 relative à la Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) et du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ont confirmé la volonté du législateur visant à structurer et amplifier les pratiques de mutualisation au sein du bloc communal entre les intercommunalités et leurs communes membres.

C'est dans ce cadre que, lors du séminaire des élus communautaires des 5 et 6 septembre 2014, une première réflexion sur l'obligation pour les Communautés d'Agglomération d'établir un **rapport relatif aux mutualisations de service entre les services communautaires et les Communes membres** a été menée.

Le Bureau Communautaire du 6 février 2015 a ensuite engagé la démarche d'élaboration du schéma de mutualisation.

**>> Elaboration du projet de schéma de mutualisation**

La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole a fait le choix d'établir un **schéma de mutualisation pragmatique, opérationnel sur la base d'un travail associant les Communes**.

A ce titre, des groupes de travail réunissant les Directeurs Généraux des Services, les Secrétaires de Mairie des 35 Communes et les Cadres de la Communauté d'Agglomération ont été organisés entre février et décembre 2015.

Ces travaux ont, dans un premier temps, conduit à un diagnostic d'ensemble des pratiques déjà existantes de mutualisation et de coopération entre communes, avec ou sans le soutien de la communauté d'agglomération. Par le biais des groupes de travail thématiques, les sujets prioritaires de mutualisation (ou de collaboration) ont été définis et un questionnaire a été réalisé afin de préciser les attentes de chaque commune sur chacun des items identifiés.

Ainsi, après les différentes rencontres ou groupes de travail, **23 sujets cibles ont été retenus par le comité de pilotage**, sur les 60 initialement recensés selon plusieurs principes de priorisation :

- Les sujets doivent répondre aux enjeux du schéma de mutualisation ;
- La formalisation des mutualisations/coopérations déjà existantes entre Valenciennes Métropole et les Communes (Assistance aux communes rurales, partage de matériel communautaires, formation professionnelle territorialisée des personnels territoriaux, ...);
- Les sujets concernant des transferts de compétences (par exemple la prise de compétence par la CAVM du PLUI) sont considérés comme "hors champ" du schéma de mutualisation.

Le projet de schéma de mutualisation à l'échelle du territoire communautaire pour la période 2015-2020 a été présenté au comité de pilotage et aux DGS des Communes le 9 décembre dernier, puis au Bureau Communautaire du 11 décembre dernier.

**>> Finalités et formes du projet de schéma de mutualisation**

Trois **finalités prioritaires du schéma de mutualisation de Valenciennes Métropole** ont été identifiées :

- **"Faire ensemble ce que l'on ne peut plus faire tout seul"** : apporter une qualité du service rendu améliorée et harmonisée et favoriser l'acquisition et l'outil de gestion communs ;
- **"Rationaliser pour gagner en efficacité"** : optimiser les moyens, sécuriser l'organisation des petites communes et faire émerger une culture professionnelle commune ;
- **"Faire des économies"** : massifier les achats et partager des ressources.

Plusieurs **formes de mutualisation** ont été identifiées :

- coopération/mise à disposition de moyens humains et/ou techniques **entre quelques communes ;**
- coopération/mise à disposition de moyens humains et/ou techniques **entre les communes et Valenciennes Métropole ;**
- **service commun** entre Valenciennes Métropole et plusieurs Communes (Service ADS par exemple).

**>> Les 23 sujets de mutualisation / coopération retenus pour 2015-2020**

Le projet de schéma de mutualisation exprime une **intention générale pour la période 2015-2020**. Il est **progressif dans la mise en œuvre des 23 sujets retenus** de mutualisation/coopération, et **permet à chaque Commune de participer à tout ou partie à la mise en œuvre des sujets de mutualisation/coopération**, en fonction des priorités communales.

Les 23 sujets de mutualisation/coopération sont les suivants :

<b>SUJETS DE MUTUALISATION 2015-2020</b>	<b>Périmètre</b>	<b>Délai*</b>
<b>En lien avec l'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2016-2021</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une aide pour les communes en matière de lutte contre le logement indigne et insalubre</li> </ul>	Communes & Cavm	En cours
<b>Sujets déjà engagés :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'instruction de l'Application du Droit des Sols (ADS)</li> </ul>	Communes & Cavm	En cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'accès des Communes au réseau de fibre optique REDHEVAL</li> </ul>	Communes & Cavm	En cours
<b>Systèmes d'information / Services numériques :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser les infrastructures informatiques</li> </ul>	Communes & Cavm	CT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualiser certains applicatifs informatiques</li> </ul>	Communes & Cavm	MT/LT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une assistance informatique partagée</li> </ul>	Communes &	MT/

	<i>Cavm</i>	
<b>Ressources Humaines :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le dispositif de formation territorialisée des personnels du territoire</li> </ul>	<i>Communes &amp; Cavm</i>	<i>CT</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une GPEC au niveau du territoire communautaire</li> </ul>	<i>Entre Communes</i>	<i>MT/LT</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des équipes d'agents mutualisés</li> </ul>	<i>Entre Communes</i>	<i>MT/LT</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter le remplacement de certains personnels communaux</li> </ul>	<i>Entre Communes</i>	<i>MT/LT</i>
<b>Affaires juridiques et financières :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer une assistance juridique</li> </ul>	<i>Communes &amp; Cavm</i>	<i>CT</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la recherche de subventions publiques et l'accès au financement</li> </ul>	<i>Communes &amp; Cavm</i>	<i>CT</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer d'une base d'information fiscale commune</li> </ul>	<i>Communes &amp; Cavm</i>	<i>MT/LT</i>
<b>Commande publique :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Structurer une expertise partagée en matière de marchés publics</li> </ul>	<i>Communes &amp; Cavm</i>	<i>CT</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre des groupements de commande</li> </ul>	<i>Entre Communes + Communes &amp; Cavm</i>	<i>CT</i>
<b>Gestion patrimoniale / Moyens matériels :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public</li> </ul>	<i>Communes &amp; Cavm</i>	<i>MT/LT</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Répondre à la problématique énergétique des bâtiments communaux et communautaires</li> </ul>	<i>Entre Communes + Communes &amp; Cavm</i>	<i>MT/LT</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécuriser le partage de matériel et d'équipements communaux et communautaires</li> </ul>	<i>Entre Communes + Communes &amp; Cavm</i>	<i>CT</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer l'ingénierie communautaire dans certaines opérations techniques communales</li> </ul>	<i>Communes &amp; Cavm</i>	<i>CT</i>
<b>Cohésion sociale, éducation, sport :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Partager les offres de services des CCAS</li> </ul>	<i>Entre Communes</i>	<i>MT/LT</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mutualiser les moyens en matière de prévention de la délinquance</li> </ul>	<i>Entre Communes + Communes &amp; Cavm</i>	<i>MT/LT</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer la mutualisation des équipements et matériels sportifs</li> </ul>	<i>Entre Communes</i>	<i>MT/LT</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Partager les moyens de transports scolaires et de loisirs</li> </ul>	<i>Entre Communes</i>	<i>MT/LT</i>

\* *CT Court Terme (31/12/2016) – MT/LT Moyen Terme - Long Terme (2017/2020)*

## >> Adoption du Schéma de mutualisation

Conformément à l'article L5211-39-1 du CGCT, et par courrier du 23 décembre 2015, la Présidente de Valenciennes Métropole a transmis à la Commune le projet de schéma de mutualisation pour avis. Les Conseils Municipaux des Communes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la Commune est réputé favorable.

Le projet de schéma sera ensuite approuvé en Conseil Communautaire courant avril 2016.

Envoyé en préfecture le 11/02/2016

Recu en préfecture le 11/02/2016

Affiché le

DE 552 053 001 2016001200003-DE

Puis, chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication en Conseil Communautaire.

**Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- émettre un avis sur le Schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole pour la période 2015-2020.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide par 25 voix pour et 1 abstention, d'approuver le Schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole pour la période 2015-2020.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
Maing, le 10 février 2016

La DGS

I. SERAFINI

